

LE PRIX CHARLIE

RÈGLEMENT PRIX CHARLIE

Le 8^e Trophée Presse Citron {BnF, fondé en 1993 par l'École Estienne, se joint au journal *Charlie Hebdo* et à l'association Dessinez Créez Liberté (DCL) pour ouvrir la 2^e édition du Prix Charlie, catégorie destinée aux jeunes dessinateurs non professionnels.

Le Prix Charlie, attribué par la rédaction du journal, sera décerné lors de la soirée de remise des Trophées Presse Citron {BnF, le jeudi 25 mars à la BnF, site François-Mitterrand.

ARTICLE 1 (SÉLECTION)

Le Prix Charlie est ouvert à toute personne physique, étudiante ou en activité, ne bénéficiant pas du statut de professionnel du dessin de presse, ayant en mars 2021 entre 18 et 25 ans.

ARTICLE 2 (OBJET)

Les dessins présentés devront illustrer le thème suivant :
« Trouver l'amour de sa vie avec le covid »

ARTICLE 3 (ENVOI)

Chaque participant peut envoyer un nombre illimité de dessins. Les dessins doivent parvenir à l'École Estienne au plus tard le 15 mars 2021 :

- par formulaire sur le site web :

www.pressecitron.org

- via l'adresse mail :

prixcharlie@charliehebdo.fr

- par voie postale,

le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

École Estienne
Trophée Presse Citron {BnF
Catégorie Prix Charlie
18 bd Auguste-Blanqui
75013 Paris

ARTICLE 4 (FORMAT)

Tout dessin doit présenter les caractéristiques suivantes :

- envoi électronique

via le site www.pressecitron.org
onglet « Participer au concours »
« Prix Charlie ».

Remplir le formulaire en respectant les modalités (format, contacts).

- envoi postal : format A5, pas de carton plume.

Impératif : au dos de chaque dessin : nom, prénom, date de naissance, activité ou établissement scolaire et classe, adresse mail et numéro de téléphone portable + mention « Prix Charlie » lisible.

Toute candidature qui ne satisfera pas aux conditions d'envoi ou de format précitées ne sera pas prise en compte par le concours.

ARTICLE 5 (SÉLECTION)

Le lauréat du Prix Charlie sera désigné le 22 mars 2021 par les dessinateurs de *Charlie Hebdo* pendant le bouclage. Le résultat sera proclamé lors de la soirée de remise des Trophées Presse Citron {BnF. Il sera annoncé sur le site www.pressecitron.org le 25 mars 2021.

ARTICLE 6 (RÉCOMPENSES)

Le lauréat du Prix Charlie recevra un trophée et un pack de cadeaux offerts par nos partenaires (matériel graphique, bons d'achat, livres d'art).

Son dessin sera également publié dans le journal *Charlie Hebdo*.

ARTICLE 7 (DROITS)

Le candidat autorise, le cas échéant, la BnF, l'École Estienne, DCL et le journal *Charlie Hebdo* à représenter et à reproduire sa contribution par tous procédés, à titre gracieux et non exclusif et à des fins non commerciales, dans le cadre du Trophée Presse Citron {BnF et de sa communication au public.

ARTICLE 8 (GARANTIES)

Le candidat garantit être titulaire des droits de propriété intellectuelle sur son œuvre et, à ce titre, garantit le journal *Charlie Hebdo*, l'École Estienne, DCL et la BnF contre tous troubles, revendications ou actions de toute personne relativement à l'utilisation de l'œuvre, dans les conditions fixées à l'article 8 du présent règlement.

La participation au concours implique une acceptation entière et sans réserve du présent règlement.



{BnF
Bibliothèque nationale de France
Quai François-Mauriac
75013 Paris
www.bnf.fr

Contact Prix Charlie
prixcharlie@charliehebdo.fr
www.pressecitron.org

